



## HARMONIE MUTUELLE, 1<sup>ER</sup> ACTEUR DU SECTEUR À PRÉSENTER LES RÉSULTATS D'UN BILAN CARBONE ÉTENDU À TOUTES SES ACTIVITÉS UN PAS DE PLUS VERS SA STRATEGIE CLIMAT

Paris, le 16 mars 2022 – Fidèle à ses engagements d'Entreprise Mutualiste à Mission, Harmonie Mutuelle est le premier acteur du secteur à présenter les résultats d'un bilan carbone étendu à l'ensemble de ses activités, liées au fonctionnement de l'entreprise ainsi qu'à ses rôles d'investisseur et d'assureur. A travers cette démarche exemplaire, la 1<sup>ère</sup> mutuelle de France souhaite également rendre compte, avec précision, de l'impact environnemental de son métier mais aussi des soins et dispositifs médicaux remboursés à ses adhérents.

Pour compléter les résultats d'un 1<sup>er</sup> bilan carbone présenté en octobre dernier, Harmonie Mutuelle précise, cette fois-ci, pour chacune de ses activités de soins, les émissions de CO2 générées, en incluant les postes « Utilisations »<sup>1</sup>, Investissements et Usages numériques.

Cette démarche inédite a été réalisée dans l'objectif d'intégrer le programme mené par l'ADEME : le dispositif « ACT pas à pas ». Ce programme, étalé sur 3 ans, vise à outiller en plusieurs étapes, les entreprises dans la définition et la mise en œuvre de stratégies de décarbonation de leurs activités. Il constitue ainsi le premier jalon de la construction de la stratégie climat d'Harmonie Mutuelle dont les contours seront prochainement présentés et soumis au vote lors de son Assemblée Générale, le 28 juin 2022.

[Découvrez, en images, le bilan carbone étendu d'Harmonie Mutuelle pour l'année 2019 :](#)



<sup>1</sup> Le poste « Utilisations » fait partie du scope 3 « aval ». Les utilisations représentent l'utilisation des produits/services par les clients. Pour Harmonie Mutuelle, il s'agit de la part des prestations de santé remboursée aux adhérents, représentant le plus grand poste, tels que les soins dentaires ou optiques, les médicaments remboursés, les hospitalisations et les actions sociales. L'approche d'Harmonie Mutuelle a donc été de l'inclure pour des raisons de transparence et de conscientisation des impacts de la chaîne de soins sur le dérèglement climatique

#### 58 500 T CO2 en bilan classique dont

- Energies : 4 100 T CO2
- Déplacements : 9 700 T CO2
- Intrants : 38 000 T CO2
- Immobilisations (inventaire des équipements et bâtiments) : 6 000 T CO2
- Déchets directs : 27 T CO2

#### 723 500 T CO2 en bilan étendu - soit 160 kg de CO2 par personne protégée dont

- Utilisations : 393 000 T CO2
- Investissements : 272 000 T CO2
- Usages numériques : 190 T CO2

A la lumière des **résultats de ce premier bilan carbone étendu**, Harmonie Mutuelle **co-construit** actuellement, avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise (directions internes, salariés, élus...), une **stratégie climat réaliste** pour **s'inscrire, de manière concrète, dans la trajectoire fixée par l'accord de Paris** visant à **limiter le dérèglement climatique à un niveau inférieur à 2°C**.

A travers cette stratégie dédiée, Harmonie Mutuelle prévoit de **fixer ses ambitions**, de **s'engager sur des objectifs de décarbonation**, de **déterminer les moyens et méthodes de mesure** sur lesquels s'appuyer, et **d'établir la gouvernance** et les **points d'étapes** qui lui permettront de structurer ce projet d'envergure.

Déjà récompensée par le **niveau « confirmé »** du « **Label Engagé RSE<sup>2</sup>** », après une évaluation indépendante réalisée par l'AFNOR en 2020, Harmonie Mutuelle souhaite, à travers son **partenariat avec l'ADEME**, **accélérer sa transition écologique** et **démontrer, à travers des preuves concrètes et opposables, son exemplarité dans le domaine**.



### À PROPOS D'HARMONIE MUTUELLE

Pour répondre aux nouveaux enjeux de protection sociale, Harmonie Mutuelle affirme que seul le pouvoir du collectif peut apporter des réponses efficaces notamment pour lutter contre les fractures sociales et territoriales. Harmonie Mutuelle, membre fondateur du Groupe VYV, propose et invente des solutions de solidarité qui donnent à chacun les moyens d'être acteur de sa santé et de la société. Une société qu'Harmonie Mutuelle veut plus inclusive, plus équitable et plus solidaire.

Acteur majeur du mutualisme en France, Harmonie Mutuelle s'engage aux côtés de plus de 65 000 entreprises et des entrepreneurs qui veulent agir dans l'intérêt collectif et les accompagne dans la protection et le développement de leur capital humain. Nos offres assurantielles (en santé, prévoyance, épargne-retraite...) sont amplifiées par la création de lien social et la mise en relation avec des pairs, des experts et des partenaires.

Acteur du temps-long et des transformations sociales et écologiques, Harmonie Mutuelle protège 5 millions de personnes et s'attache à gérer un système de redistribution financière (sous forme de prestations santé et de placements alimentant l'économie réelle notamment) et à réaliser des investissements (fonds d'amorçage, fonds capital développement) pour mettre en place des solutions digitales et technologiques santé.

L'engagement de nos 2 200 représentants élus, l'implication de nos 4 978 salariés, la pertinence de notre modèle et la puissance du Groupe VYV sont autant de forces sur lesquelles nous nous appuyons au quotidien au cœur des territoires et des réseaux locaux, aux côtés des professionnels de santé et des partenaires économiques et sociaux.

Harmonie Mutuelle, *Avançons collectif*



<sup>2</sup> Label de référence permettant d'évaluer la maturité des démarches RSE des organisations sur la base de l'ISO 26000



## À PROPOS DU GROUPE VYV

### Le Groupe VYV, entrepreneur du mieux-vivre

Le Groupe VYV est le 1er acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Autour de ses trois métiers (Assurance, Soins et accompagnement, Logement), le Groupe VYV développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie.

Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun : près de 11 millions de personnes protégées, 69 000 entreprises clientes en santé et en prévoyance, plus de 26 000 collectivités territoriales et 11 ministères et établissements publics à caractère administratif. Acteur engagé, avec près de 45 000 collaborateurs et 10 000 élus, dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable.

Le Groupe VYV porte l'ambition d'être le groupe de référence de la santé et de la protection sociale, en incarnant un projet de performance solidaire pour demain.

En 2020, le chiffre d'affaires sur le périmètre combiné du groupe est de 9,7 milliards d'euros (hors CA du pilier logement). L'activité assurance représente 7,7 milliards d'euros dont 5,6 milliards d'euros de cotisations santé et 1,4 milliard d'euros de cotisations prévoyance. VYV3, l'offre de soins et d'accompagnement, organisée autour des pôles soins, produits et services et accompagnement et de ses 1 700 établissements de soins et de services, a généré en 2020 un chiffre d'affaires de 1,9 milliard d'euros.

[www.groupe-vyv.fr](http://www.groupe-vyv.fr)

## CONTACTS PRESSE

### Hopscotch PR, presse écrite et online

Pauline Aufrère, [paufriere@hopscotch.fr](mailto:paufriere@hopscotch.fr), +33 7 62 33 74 02  
Inès Mouloudj, [imouloudj@hopscotch.fr](mailto:imouloudj@hopscotch.fr), +33 6 02 72 14 04



Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.